

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Pays de la Loire

Service régional de la formation et du développement
5 rue Françoise Giroud
CS 67516
44275 NANTES Cedex 2

AKIM Formation
A l'attention de Monsieur BENZEGHIBA Farid
29 rue Villeneuve d'Ascq
97419 LA POSSESSION

francois.chavenon@agriculture.gouv.fr

Affaire suivie par :
François CHAVENON-
VERLHAC

Courriel : francois.chavenon-verlhac@agriculture.gouv.fr

Tél. : 02 72 74 72 14
Fax : 02 72 74 72 39

Objet : mise en œuvre de formations spécifiques en hygiène alimentaire

N/Réf. :

V/Réf. :

PJ. : modèle d'attestation

Nantes, le 13 novembre 2017

Monsieur,

J'accuse réception de votre déclaration d'intention de dispenser en région Pays de la Loire des formations spécifiques en hygiène alimentaire adaptées à l'activité des établissements de restauration commerciale, prévues à l'article L.233-4 du code rural.

Votre organisme est désormais enregistré en région Pays de la Loire sous le n° :
52.0187.46.2017

Ce numéro d'enregistrement est régional, il n'est valable que pour les stagiaires formés en Pays de la Loire. La mise en œuvre de la formation dans d'autres régions nécessitera un enregistrement auprès de chaque DRAAF concernée.

L'attribution d'un numéro d'enregistrement ne peut en aucun cas être assimilé à un agrément, une habilitation ou encore un label de la part de l'État et ne remplace pas la déclaration d'activité prévue à l'article L.6351-1 du code du travail.

Cet enregistrement vous engage à :

- respecter les exigences réglementaires de l'arrêté du 5 octobre 2011 et en particulier les objectifs de formation décrits dans le référentiel de formation,
- tenir à disposition les pièces administratives indiquées dans le paragraphe B de l'annexe 1 de l'arrêté du 5 octobre 2011 et assurer leur mise à jour régulière,
- fournir annuellement au plus tard le 31/03 de l'année N un bilan d'activité de la prestation de formation réalisée durant l'année N-1

Vous trouverez ci-joint un modèle d'attestation à remettre aux stagiaires à l'issue de la formation.